



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 21 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. André FONTES, Président. **Convocation du 15/07/2020 affichée en mairie le même jour.**

Etaient présents : MM. André FONTES, Olivier BOULBES, Roger PAYOUX, Imma LOPEZ, Danielle PUECH, Françoise TRINQUES,

Absents excusés : MM. Pascale RIMASSA, Michèle CAPDO,

Absents : MM. Domitille GARNIER, Joël HOFFMAN, Peggy MEGARDON.

Mme Danielle PUECH a été élue secrétaire de séance.

Composition légale du CCAS : 13	Membres en exercice : 13
Membres présents : 9	Pouvoirs : 2

Ordre du jour :

- Election du Vice-Président,
- Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget CCAS,
- Approbation du Compte Administratif 2019 du budget CCAS,
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget CCAS,
- Vote du Budget Primitif 2020,
- Dossier(s) d'obligation alimentaire,
- Questions diverses.

2020-07-21-1 Election du Vice-Président

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration du CCAS qu'ils doivent, dès leur installation, procéder à l'élection d'un(e) vice-président(e).

Se porte candidate : **ROUSTIT Isabelle**

Appel nominal de chaque membre du Conseil d'Administration :

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :
- Nombre de suffrages nuls :
- Nombre de suffrages blancs :
- Nombre de suffrages exprimés :
- Majorité absolue :
- Nombre de suffrages obtenu :
 - **ROUSTIT Isabelle :**

Mme **ROUSTIT Isabelle** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **Vice-Présidente** du Centre Communal d'Action Sociale.

2020-07-21-2 Approbation du Compte de Gestion 2019 du budget CCAS

Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Président rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Centre Communal d'Action Sociale

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2020-07-21-3 Approbation du Compte Administratif 2019 du budget CCAS

Votants : 9	Abstentions : 0	Exprimés : 9	Pour : 9	Contre : 0
-------------	-----------------	--------------	----------	------------

Le Président rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes. Il est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice budgétaire.

Fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Reports antérieurs	Excédent
3 875.00	5 060.00	1 185.00	13 536.09	14 721.09

**Après examen et hors de la présence du Président,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget CCAS.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget CCAS

Le Président rappelle à l'assemblée que le budget du CCAS ne comprend pas d'investissement ; il n'y a donc aucun résultat à affecter.

2020-07-21-4 Vote du Budget Primitif 2020

Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Président donne lecture du Budget Primitif 2020 de la commune en équilibre pour un montant de :

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	15 721.09	1 000.00
002 Résultat de fonctionnement reporté		14 721.09
Total	15 721.09	15 721.09

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2020.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE DE LAVALETTE

Centre Communal d'Action Sociale

2020-07-21-5 Dossier(s) d'obligation alimentaire

Le Président soumet à la décision du Conseil d'Administration diverses demandes d'aide sociale. Les délibérations concernant des avis et des décisions individuels sont portés au registre des décisions individuelles du C.C.A.S.

Questions diverses

2020-07-21-6 Désignation d'un représentant des associations familiales

Votants : 11	Abstentions : 0	Exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Le Président donne lecture de la lettre reçue de l'UDAF qui, faute de candidat à proposer, demande que lui soit éventuellement communiqué le nom d'une personne apte à remplir cette fonction.

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Mme Imma LOPEZ comme représentante de l'UDAF au sein du CCAS de la commune de LAVALETTE.